VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN.

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE
-DE-
PROPRIETES

SUSCEPTIBLES DE DEVELOPPEMENTS
—EN DES—
SITES MEILLEURS POUR LES FABRIQUES
ET LES PLUS VALABLES POUR SPECULATION
POUR RAPPOTER LES PLUS GRAND PROFITS

Héritiers de Henry T. Williams vs William Winans Wall

No 83,090—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON, W. A. KERNAGHAN, Encanteur — Bureau No 230 rue Carondelet.

JEUDI, le 31 novembre 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 11 juin 1907 et signé le 20 juin 1907 par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E et d'un ordre daté le 14 octobre 1907 de l'Hon. Geo. H. Théard, Division E, homologuant la procédure d'une assemblée de famille tenue parlevant O. C. Friedrichs, notaire, dans l'affaire ci-dessous intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Trois certaines lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet 207, borné par les rues B. Rempart, N. Poydras, Robertson et Perdido, désigné sur un plan de A. est un devis de voyer dressé par Edgar Pilié, voyer, daté le 13 juin 1907, et mesurant d'après ledit plan 9 pouces 6 lignes de face à la rue B. Rempart, 74 pieds 11 pouces et 5 lignes de profondeur et 16 pieds à la rue N. Poydras et entre lignes parallèles.

Les améliorations sont désignées par les Nos 449 B. Rempart et comprenant un magasin et résidence à deux étages, occupé en rez de chaussée par une boutique.

2° Une certaine portion de terre dans le même district et l'ilet que la propriété ci-dessus ci-après décrite, désignée par la lettre B sur ledit devis, mesurant 9 pouces 6 lignes de face à la rue B. Rempart par 74 pieds 11 pouces 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations sont désignées par les Nos 445 et 447 rue B. Rempart et comprenant un grand magasin double et résidences en briques à deux étages occupée au rez-de-chaussée par une épicerie.

3° Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le même district et l'ilet comme la propriété ci-dessus ci-dessus décrite et mesurant d'après ledit devis par Pilié sur lequel il est désigné par la lettre D, 27 pieds 1 pouce 6 lignes de face à la rue B. Rempart par 74 pieds 11 pouces 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations sont désignées par les Nos 443 et 441 rue B. Rempart et comprenant un grand magasin et résidence double en briques à deux étages occupé au rez de chaussée par un magasin de quincaillerie.

Les propriétés ci-dessus décrites quatrième, cinquième et sixième ayant chacune l'usage d'une allée de 4 pieds de large dans le fond et s'ouvrant sur la rue Poydras.

Dans certaine lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos 2 et 3, dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Derbigny, Feliciana et Clairborne, sur un plan dressé par Louis Nargi daté le 17 juin 1907, depuis en l'étude de Wm Rowan, alors un notaire en cette ville lesquels lots mesurant chacun, mesure américaine, 31 pieds de face à la rue Clairborne par 117 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles, le lot 3 formant l'angle de la rue Claiborne et Clairborne.

Un certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, [illegible] pouces 6 lignes de [illegible] ci-dessus décrites, [illegible] ville, dans le dit ilet borné par les rues Washington, Claiborne, Magazine et Constance; ladite terre mesure, pied américain, 98 pieds, 11 pouces, 6 lignes sur Quatrième sur une profondeur du côté de la rue Magazine de 124 pieds, 10 pouces, 6 lignes, 90 pieds, 2 lignes de largeur à l'arrière et une profondeur sur le côté de la rue Constance de 128 11 pouces, 1 ligne entre lignes parallèles, laquelle portion de terre se compose d'une partie du terrain A et de tous les terrains [illegible] sur un plan de H. Meelhausen, voyer, daté du 8 avril 1846 déposé en l'étude de L. R. Kenny, ancien notaire et de tout le terrain B sur un plan de H. Meelhausen, voyer, le 4 mai 1846, déposé au bureau de L. Hermann, ancien notaire; lesdits terrains étant désignés sur un plan et un certificat de d'arpentage de E. Pilié, voyer, daté du 15 février 1907, annexés à un acte passé par Jas Fahey, ancien notaire, le 20 juillet 1907. Les améliorations sont désignées par les Nos 1016 et 1018 rue Quatrième et 1020 rue Magazine et comprenant un magasin double cottages [illegible] chambres, salon de bain, [illegible] toilettes en dehors de la bâtisse.

9° Une certaine portion de terre située dans le Troisième District de cette ville, carré No 130 borné par les rues Magazine, Quatrième, Constance et Troisième, désignée par la lettre A sur un plan d'Edgar Pilié, daté du 11 juin 1907, et mesurant 104 pieds, 10 pouces, 5 lignes de face rue Magazine, 110 pieds, 6 pouces de profondeur sur le côté de la rue Troisième; 45 pieds 3 pouces, 7 lignes sur la ligne intérieure de la, une autre profondeur de 32 pieds, 3 lignes, de là sur une ligne parallèle à la rue Magazine, 158 pieds, 10 pouces, 4 lignes, de là 32 pieds, 11 pouces, 1 ligne de profondeur, de là sur une ligne parallèle à la rue Magazine, 95 pieds, 3 pouces, 3 lignes de profondeur, de là sur une ligne parallèle à la rue Troisième, 93 pieds, 3 pouces, 3 lignes de profondeur, de là sur une ligne parallèle à la rue Magazine, 45 pieds, 3 pouces, 3 lignes de profondeur, de là sur une ligne parallèle à la rue Troisième, 45